

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) de VULBENS

ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER

Suite aux éléments exposés lors de la réunion publique du 15 mars 2016, l'état d'avancement du dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme de VULBENS est le suivant :

Le diagnostic du territoire a été réalisé ;

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) vient d'être finalisé. Le PADD exprime le projet politique de l'équipe municipale pour le développement de VULBENS à l'horizon 2028. Il est composé de grandes orientations générales qui vous seront présentées très prochainement ;

La traduction réglementaire du PADD débutera en janvier 2017 avec :

- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui peuvent être sectorielles (zooms sur certains secteurs stratégiques du territoire et qui permettront de mettre en place des règles d'aménagement sous forme de schémas de principes précisant par exemple la desserte et/ou imposant une densité minimale de constructions) ou transversales c'est à dire traitant d'une thématique sur l'ensemble du territoire (déplacements par modes doux par exemple) ;
- Le règlement écrit du PLU qui fixe les droits à construire au sein de ses différents articles ;
- Le règlement graphique (plan de zonage) qui traduit la constructibilité sous forme de quatre types de zones : les zones urbaine (zones U), les zones à urbaniser (zones AU), les zones agricoles (zones A) et les zones naturelles et forestières (zones N)
- Les annexes du PLU.

PROCHAINES ETAPES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Une réunion publique d'information et de concertation sera proposée à la population début 2017 pour présenter le PADD

Le registre de concertation publique est toujours disponible en mairie au secrétariat pour recueillir vos suggestions sur le devenir de la commune (*attention ce registre n'est pas destiné à recueillir vos demandes personnelles*)

L'enquête publique concernant la révision du PLU se déroulera probablement en fin 2017 et vous permettra, en tant que particulier, de venir déposer des requêtes personnelles sur vos propriétés foncières.